

Modification 2

Système de désinfection aux rayonnements ultraviolets

51000-13-1998875

Il y aura une visite des lieux obligatoire le 5 février 2014, à 10 h 30 (HNC). Toutefois, si vous avez assisté à la visite des lieux obligatoire du 14 janvier 2014, vous n'avez pas besoin d'y participer. Remarque : nous vous encourageons à prendre en compte la Q et R 1.i concernant l'utilisation des appareils photos, car il n'y aura pas d'autres visites des lieux. Les soumissionnaires doivent se présenter à la roulotte de chantier pour s'inscrire avant d'être escortés jusqu'à l'installation d'énergie. Veuillez prendre note du commentaire ci-haut concernant l'utilisation des appareils photos. Les téléphones cellulaires sont interdits (aucune exception).

1.

2. La date de clôture est le 14 février.

3. Q et R

i. Autorisation d'utiliser un appareil photo :

Oui. Vingt-quatre heures avant la visite des lieux, veuillez envoyer un courriel indiquant la marque et le modèle de l'appareil photo et la raison de son utilisation. Cette demande sera transmise aux fins d'approbation. Veuillez apporter un seul appareil photo par équipe de projet.

ii. Commentaire du SCC :

1. Est-ce que l'aménagement que nous proposons est acceptable et prévoit-il un accès suffisant au système UV et à l'équipement avoisinant par les préposés aux opérations, en particulier au tunnel à proximité.

Il incombe au soumissionnaire de proposer un aménagement qui satisfait le mieux aux critères de conception indiqués dans la demande de propositions. L'aménagement proposé par le soumissionnaire retenu sera examiné par le SCC et pourrait être modifié pour tenir compte de contraintes opérationnelles.

2. Quelle est la tension de l'alimentation électrique à la station de pompage abandonnée de 40 CH? S'agit-il de courant monophasé ou triphasé?

Courant triphasé, 575 volts.

3. Où se trouve le panneau de 208/240 volts le plus près pour l'alimentation du système UV?

Le panneau de 208/240 volts le plus près est situé au rez-de-chaussée.

- II. Existe-t-il des dessins indiquant l'empreinte proposé du système UV que l'on pourrait consulter?

Il n'y a pas de dessins disponibles.

- III. Existe-t-il des rapports de conception préliminaire s'appliquant aux travaux que l'on pourrait consulter?

a. Il n'y a pas de rapports de conceptions préliminaires disponibles.

- IV. Étant donné que ce projet sera réalisé dans l'installation d'énergie et non dans l'établissement lui-même, les employés qui effectueront les travaux devront-ils obtenir une autorisation de sécurité, comme il est indiqué dans la partie 6 – Clauses du contrat subséquent?

Les autorisations de sécurité sont quand même obligatoires pour ce projet.

- V. ANNEXE B – Base de paiement proposée – Au deuxième point, il est indiqué que le CONSULTANT devrait fournir une ventilation des frais pour chacune des phases. Toutefois, il semble que le SCC souhaite avoir un montant pour le « coût total du projet » seulement, les frais d'hébergement et de déplacement indiqués séparément, et la TPS ou la TVH en sus. De plus, l'appendice A – Clause de paiement définit déjà les modalités des paiements d'étape. Veuillez confirmer que, s'il n'y a pas de frais de déplacement et d'hébergement, seul le coût fixe total du projet doit être indiqué dans la soumission financière.

On souhaite un prix fixe pour l'exécution des travaux. Les frais de déplacement seront remboursés conformément aux allocations établies par le Conseil du Trésor pour les repas, les hôtels et les déplacements (carburant/kms).

- VI. Si une alarme mineure ou majeure est déclenchée et que celle-ci compromettra le traitement, elle sera indiquée uniquement sur le panneau de contrôle du système UV. Veuillez confirmer qu'il s'agit des exigences en matière de limite de contrôle pour ce projet.

Toutes les alarmes doivent être audibles dans le bâtiment du générateur.

VII. Étant donné que les tuyaux en aval et en amont auxquels le système UV est branché ont un diamètre de 8 po, nous supposons que les tuyaux jusqu'aux deux systèmes UV et partant de ceux-ci ont aussi 8 po. Veuillez confirmer. Est-ce que des tuyaux de 6 po seraient suffisants?

Le soumissionnaire doit proposer une conception qui satisfait le mieux aux critères de conception indiqués dans la demande de propositions.

VIII. Est-ce que des tuyaux de PVC de catégorie 80 ou en acier inoxydable 304 de catégorie 10 sont acceptables pour le nouveau système UV?

Le soumissionnaire doit proposer une conception qui satisfait le mieux aux critères de conception indiqués dans la demande de propositions.

Précisions : Les soumissionnaires doivent indiquer dans leurs propositions le calendrier d'exécution des travaux de conception et de construction proposés. Comme il a été indiqué pendant l'examen des lieux, l'installation de ce système de désinfection supplémentaire est d'une importance critique pour les opérations de l'établissement et on souhaite que les travaux soient effectués dans les plus brefs délais possibles.

Précisions : Les soumissionnaires doivent examiner et confirmer toutes les spécifications de l'équipement nécessaires à la réalisation des travaux de conception.

Visite des lieux : Une deuxième visite des lieux est prévue pour le lundi 3 février 2014. Les soumissionnaires doivent se présenter à la roulotte de chantier pour s'inscrire avant d'être escortés jusqu'à l'installation d'énergie. Veuillez prendre note du commentaire ci-haut concernant l'utilisation des appareils photos. Les téléphones cellulaires sont interdits (aucune exception).